

Supplément hebdomadaire des
DOCUMENTS du PROGRÈSADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne
3, Jumelles — Tél. 12-44

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTRÉQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.
Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

ABONNEMENTS :
Edition hebdomad. : Suisse,
3 fr. par an ; autres pays,
5 fr. par an.
Avec la Revue internationale
« Les Documents du Progrès » :
France et Suisse, 7 fr. par
an ; autres pays, 10 fr. par an.
Le numéro : 5 cent.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

La fomentation de la haine entre les peuples

par le baron de WRANGEL (de Russie).

(Suite.)

Je ne nie pas que chacun de nous n'éprouve de la sympathie ou de l'antipathie plus ou moins prononcée envers les représentants d'une nationalité plutôt que d'une autre. C'est un fait psychologique indiscutable, mais il n'est pas question ici de sympathies individuelles plus ou moins fortes, mais de haine collective.

Une observation de grande importance sur laquelle j'attire l'attention du lecteur, c'est que ces idées, ces conceptions, enflammant le cœur des peuples d'un sentiment tout-puissant, ne sont jamais dictées par des considérations de gain ou d'avantages matériels ; ce sont toujours des motifs idéalistes qui les engendrent.

Je sais bien que ce point de vue n'est pas partagé par tout le monde, mais il peut être vérifié. J'invite chacun de mes lecteurs à se débarrasser de toute théorie préconçue et à soumettre à un examen impartial et rigoureux tous les faits INDIVIDUELS de haine éprouvés par lui-même ou par d'autres personnes qu'il connaît bien, contre une nation quelconque, — et certes il ne manque pas de matériaux d'observation par le temps qui court — et je suis sûr qu'il me donnera raison pour tous les cas individuels dont il est certain de connaître les motifs. Il sera d'accord avec moi que, dans ces cas bien connus de lui, les motifs de haine n'étaient pas dictés par des considérations d'intérêts matériels. Cette éruption soudaine, volcanique, de haine entre des peuples qui la veille encore étaient en relations paisibles, même amicales, est-ce qu'elle n'a pas eu sa phase la plus intense au commencement de la guerre, avant même qu'aucune action belliqueuse n'ait eu lieu ? C'est alors qu'un vrai délire de rage a pris toutes les nations de l'Europe, parce que chacune était persuadée que c'était le parti adverse qui était le fautif, que c'était lui qui — soit par des provocations brutales, soit par des intrigues rusées, soit par malveillance sournoise, soit par convoitises cachées, soit par dissimulation bien jouée — avait forcé le gouvernement du pays natal à prendre les armes pour défendre contre l'agresseur, — selon le cas — ou son droit, ou son prestige, ou ses intérêts légitimes, ou son honneur, ou son intégrité.

Ces récriminations si contradictoires étaient toutes bien sincères et chacune de bonne foi. Je suis sûr que tous ceux qui ont des amis personnels parmi les nations qui s'égorgent et se haïssent mutuellement, partageront mon avis. Et ce ne sont pas seulement des citoyens mal instruits des différents pays qui sont convaincus que ce fut l'ennemi qui fut l'agresseur caché ou ouvert, mais — et cela peut paraître paradoxal — ce sont les gouvernants eux-mêmes, ceux qui font la politique, ceux qui prononcent les mots fatals menant des millions d'hommes au carnage, ces hommes-là, SANS AUCUNE EXCEPTION, sont convaincus que ce furent leurs adversaires qui les forcèrent de tirer l'épée ! Si illogique que ce fait puisse paraître, l'histoire, un jour, prouvera qu'aucune des personnes responsables n'a voulu la guerre actuelle. Elle a éclaté comme conséquence

d'erreurs et de fautes commises, de méfiances funestes surtout.

C'est cette diplomatie surannée, ces alliances et conventions secrètes entre des gouvernements sans que les peuples aient connaissance des obligations contractées en leur nom, mais sans leur consentement, ce système d'anarchie internationale, qui avaient préparé des tensions tellement fortes, qu'il suffisait d'une étincelle, d'un pas diplomatique mal calculé, pour que la terrible machine, préparée avec tant de soin pour éviter la guerre, se mette en marche en entraînant dans son engrenage tout le monde civilisé.

Il faut espérer que cette leçon si dure sera suffisante pour que tous les efforts s'unissent dans la résolution de mettre fin à cet état d'anarchie internationale par un système judiciaire, comme c'est le cas dans les relations privées dans les Etats civilisés. La lutte entre concitoyens n'a pas cessé et ne cessera jamais, puisque c'est une loi de la vie, mais elle a changé de forme, elle a cessé d'exiger l'effusion de sang. C'est que dans chaque pays civilisé, c'est l'Etat qui s'est arrogé le monopole d'user de la force pour supprimer la guerre de tous contre tous.

Ce n'est qu'en appliquant le même procédé dans les relations internationales qu'on pourra arriver au même résultat.

C'est une thèse admirablement soutenue par le penseur italien Umano, dans son œuvre : « Essai de Constitution internationale », traduit par M. Pichot, président du Bureau international de la Paix. En attendant que cette Constitution se réalise, il faut préparer les conditions indispensables pour que les peuples puissent s'entendre.

Plus l'Europe se démocratisera, plus la politique sera dirigée par l'opinion publique, dont la presse est l'organe tout-puissant. Il s'ensuit que, dorénavant, le sentiment de haine divisant les peuples de l'Europe en deux groupes ennemis l'un de l'autre, sera un danger constant pour la paix, que nous désirons tous voir durable ; en conséquence, tous les efforts doivent se diriger vers l'assouvissement de cette haine.

Certes, si l'on parvenait à éliminer, ne fût-ce que pour une génération, la possibilité de provocations belliqueuses, la source principale de haines collectives se tarirait d'elle-même. C'est pourquoi une constitution internationale serait le moyen le plus efficace d'atteindre ce but. Mais pour assurer la paix, une fois qu'elle sera établie, il faudrait mettre un frein efficace à la fomentation de ces sentiments par la presse.

(A suivre.)

Le problème de la censure dans les pays belligérants

Nombreuses sont les plaisanteries qu'on lance partout à la face de la censure et, malgré tout, on s'entend avec elle. On s'adapte aux conditions nouvelles sans liberté de la presse, conditions qui, d'ailleurs, ne sont pas trop NOUVELLES, puisqu'elles ont existé avant la belle période libérale de ces dernières dizaines d'années. On a fait machine en arrière, voilà tout. Tout le monde reconnaît, d'ailleurs, que la prohibition des nouvelles militaires est fort naturelle et constitue un acte de légitime défense de la part des gouvernements

belligérants. On est moins unanime sur la censure politique qui stimule artificiellement les passions belliqueuses en défendant toute publication qui serait de nature à les diminuer.

Mais, enfin, du point de vue de ceux qui considèrent la guerre comme nécessaire et le bien de leur propre nation comme loi suprême, tout cela peut se défendre ; car le moral des populations constitue réellement un des facteurs principaux de la résistance nationale ; en protégeant ce moral contre tous les doutes qui pourraient naître de par la connaissance de la vérité, on augmente les chances de la victoire.

Mais il y a un autre point de vue qui échappe généralement à tous ceux qui examinent le problème. Dans les pays démocratiques ou même simplement constitutionnels, le peuple n'est pas seulement chair à canon, il n'est pas seulement intéressé au point de vue militaire ; il exerce aussi une influence décisive sur la politique générale. C'est lui qui décide en dernier lieu des revendications à faire valoir lors des tractations de la paix, des offres de l'adversaire à accepter ou à refuser et de la date convenable pour la conclusion de la paix. Même si les gouvernements se croient affranchis de toutes ces influences populaires, ils ne le sont pas ; car ils sont composés d'hommes dont la carrière future dépend à un haut degré des sympathies populaires acquises ou à acquérir pendant cette période décisive de leur vie politique.

Même si les gouvernements qui ont tous les moyens d'apprendre la vérité, qui ne sont « protégés » par aucune censure, jugent qu'une telle initiative est nécessaire, il leur est difficile de la prendre si le peuple, s'étant fait une idée fautive des choses, puisque la censure lui a caché systématiquement le côté négatif de toutes les questions, la juge « lâche » ; même s'il juge qu'une telle autre initiative est utopique, les gouvernants ne peuvent pas toujours l'éviter au cas où le peuple la revendiquerait. Deux exemples rendront claire notre pensée.

Le gouvernement allemand sait parfaitement que l'annexion de la Belgique est irréalisable ; il sait que même les grandes victoires remportées sur la Russie, que tous les avantages remportés sur l'un des théâtres de la guerre ne peuvent lui donner une victoire tellement décisive sur tous ses adversaires que ceux-ci soient matériellement forcés d'accepter ses conditions de paix. Il sait que tout particulièrement une telle victoire sur la Grande-Bretagne est impossible, parce que celle-ci est protégée par sa flotte, qui n'a jamais été vaincue. Il sait que cette même Grande-Bretagne, tant que Londres ne sera pas occupée, ne consentira jamais à l'annexion de la Belgique, même si la guerre durait dix années. Le gouvernement allemand sait que cette guerre de dix années ne donnerait aucune chance à l'Allemagne de maîtriser l'Angleterre, mais serait désastreuse pour les forces vives du peuple allemand. Il serait donc prêt à envisager tôt ou tard la conclusion d'une paix qui libérerait la Belgique, moyennant d'autres avantages (par exemple, cette fameuse « liberté des mers », qui ne veut pas dire grand chose, ou des garanties douanières dans les colonies anglaises et françaises).

Mais le peuple allemand, ou plutôt les partis de droite, impérialistes et belliqueux, ne l'entendent pas de cette oreille. La censure a caché aux

masses populaires et même à la bourgeoisie instruite, tous les revers des armées allemandes et autrichiennes. On est très bien renseigné en Allemagne sur les victoires allemandes de Charleroi et des lacs Mazuriques, sur la prise d'Anvers et de Maubeuge, de Varsovie et de Kowno ; on a entendu vaguement parler d'une « retraite stratégique » de la Marne et d'une « retraite stratégique » de Lemberg ; mais on ne se rend pas compte que la première défaite a brisé pour toujours les chances d'une offensive victorieuse en France et que la seconde défaite a affaibli les forces vives de l'armée autrichienne, de sorte que seul le concours des armées allemandes a pu éviter un désastre. Mais la censure n'a pas seulement empêché la diffusion des nouvelles véritables ; elle a surtout empêché tout RAISONNEMENT impartial sur les chances générales de la guerre. Le peuple allemand n'a pas pu apprendre que la guerre des sous-marins n'offre aucune possibilité d'écraser la Grande-Bretagne, que la multiplicité des théâtres de la guerre et le nombre, malgré tout restreint, des forces allemandes, ne permettront jamais d'acquiescer une domination simultanée sur tous les points et que l'un des adversaires se relèvera pendant qu'on s'occupera de l'autre. Le peuple allemand ne se rend pas compte que cette durée illimitée de la guerre amène pour lui le danger que ses réserves en hommes s'épuisent littéralement, et cela avant l'épuisement du matériel en hommes de la Russie et de l'Angleterre et que ceci constitue un danger grandissant de trimestre en trimestre, pour la possibilité d'une paix honorable.

Ne sachant pas tout cela, les partis impérialistes de l'Allemagne revendiquent des annexions folles et exigent du gouvernement qu'il ne songe pas à la paix avant d'avoir pu les réaliser. Le gouvernement, sachant parfaitement que ces revendications sont irréalisables, désire esquiver une réponse, mais comme il ne peut pas se décider à la seule réplique valable, c'est-à-dire à dire la vérité, cachée par sa propre censure, il est forcé d'avoir recours à des expédients : il défend par cette même censure toute discussion publique sur les buts à obtenir par la guerre ; il s'efforce de tergiverser, — mais il n'osera pas non plus faire la paix sans avoir donné un semblant de satisfaction aux revendications en question. La guerre traînera donc d'une manière indéfinie, les intérêts même du peuple allemand seront compromis de la manière la plus grave, et cela malgré le fait que le gouvernement saurait mieux faire. Tout cela PAR LA FAUTE DE SA PROPRE CENSURE.

Le même problème se pose en France. Le gouvernement sait que les forces économiques et les provisions de munitions de son alliée russe s'épuisent rapidement, sans possibilité prochaine de les reconstituer. Il sait que l'armée italienne, depuis trois mois, piétine sur place, que les défenses allemandes en Flandre et en France sont tellement fortes qu'une attaque de vive force est presque impossible. Il sait que la seule chance véritable de victoire (sauf des combinaisons balkaniques qui doivent se décider bientôt dans un sens ou dans l'autre) consiste dans la possibilité lointaine que tous les jeunes Allemands, sauf ceux qui se battraient au moment respectif, soient morts ou mutilés (et qu'il devienne, par conséquent, impossible de combler les vides créés par chaque nouveau mois de guerre), tandis qu'à ce même moment la Russie et la Grande-Bretagne auraient encore quelques réserves. Mais ce même gouvernement français sait aussi que cette mort des jeunes générations allemandes COINCIDERA AVEC LA MORT DES JEUNES GÉNÉRATIONS FRANÇAISES et qu'un semblant de victoire acquis à ce prix, vers l'année 1917 ou 1918, aurait détruit les forces vives de la nation française. Le gouvernement français serait peut-être

prêt à saisir, d'ici une année, avant la campagne d'hiver 1916, une occasion heureuse, pour faire une paix honorable.

Mais le peuple français crierait à la trahison, parce que la censure lui a caché systématiquement les nouvelles relatives à la force de résistance de l'Allemagne et a rendu impossibles les raisonnements impartiaux sur les aspects de la guerre, à peu près de la même manière et d'après les mêmes méthodes appliquées par sa sœur, la censure allemande.

Et, ainsi, le gouvernement français ne pourra pas agir d'après sa vraie compréhension des intérêts nationaux. Il n'osera jamais avouer au peuple qu'on l'a induit en erreur pour soutenir ses passions belliqueuses ; il sera tenu par les liens qu'il a noués lui-même.

La VÉRITÉ seule peut permettre une synthèse des intérêts nationaux et une solution rationnelle de la crise. Le mensonge, SI PIEUX QU'IL SOIT, ne peut qu'enchevêtrer les questions et mener les nations aveuglées à leur propre perte.

La censure constitue donc un grave danger pour les intérêts nationaux et indirectement pour les intérêts de l'humanité menacée par une durée indéterminée de la guerre ; et même, s'il est de bon ton aujourd'hui de méconnaître ces derniers, les gouvernements devraient au moins songer à la défense des intérêts de leur pays respectif et s'affranchir de ces chaînes, avant qu'il soit trop tard.

Dr Richard MARGE.

Quelques dates sur la fondation et l'activité de la Ligue pour la Défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son Progrès (1)

En 1909, a été fondé à Paris l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales. Son premier Comité avait comme président M. Edgar Milhaud, professeur à l'Université de Genève, comme secrétaire général M. R. Broda, et comme membres MM. Paul Deschanel (depuis président de la Chambre des députés, Paris) ; Marcel Sembat (depuis ministre des Travaux publics) ; Justin Godard (depuis sous-secrétaire d'Etat à la Guerre) ; Albert Métin (depuis ministre du Travail) ; Lafontaine, sénateur belge ; le professeur Lamprecht, de Leipzig ; M. Pernstorfer, vice-président du Reichsrath autrichien ; Adrien Lachenal, ancien président de la Confédération suisse, et d'autres personnalités des pays divers. — L'Institut publiait la revue mensuelle « Les Documents du Progrès » et quatre revues sœurs en langues étrangères. Il publia de même une série de monographies (parmi lesquelles nous citerons « La fixation légale des salaires », par le Dr R. Broda) et un grand nombre de brochures destinées à éclairer l'opinion sur les réformes faites à l'étranger et à aider au progrès social de la France et des autres nations.

Il organisa de même un service de conférences internationales. Au cours des années, 600 conférences ont été organisées dans presque toutes les villes de l'Europe ; 50 groupements locaux et beaucoup d'associations liées à l'Institut par des conventions, se chargeaient des facilités matérielles. Le nombre des membres de l'Association s'est accru de cette manière à plus de 2000 personnes.

L'Institut prit, en 1911, l'initiative de la fondation de la « Ligue pour l'organisation du progrès » et décida de continuer une activité en communion intime avec celle-ci, l'Institut se réservant la poursuite de sa méthode particulière des expériences étrangères et la Ligue s'adonnant à la poursuite du progrès social par tous les autres moyens utiles.

(1) Des questions et des discussions survenues ces derniers temps nous ont fait comprendre la nécessité de donner quelques indications sur l'activité de la Ligue, antérieure à la guerre et inconnue de beaucoup de ceux qui ont eu des rapports avec elle depuis le début de la crise actuelle.

La Ligue a été fondée en conformité avec la loi française du 1er juillet 1901. Ses statuts, modifiés par l'assemblée du 19 décembre 1912, ont été déposés, conformément à la loi, à la Préfecture de police de Paris. M. R. Broda a été élu président de l'Association. Son Comité comptait parmi ses membres : Ferdinand Buisson, député ; Emile Vandervelde (depuis ministre), Bruxelles ; Magalhaes Lima (depuis ministre de l'Instruction publique), Lisbonne ; le conseiller intime Fœrster, Berlin ; Ramsay Mac Donald, membre de la Chambre des Communes, Londres ; Castberg, ministre de la Justice, Christiania, et plusieurs autres écrivains et hommes politiques.

La Ligue s'est jointe à l'Institut, en publiant avec lui « Les Documents du Progrès » et leurs revues sœurs en langues étrangères ; de même en organisant des soirées de discussion dans les différents groupements locaux pour élaborer un programme de réformes sociales et morales basées sur l'investigation de la science sociologique. Elle prit l'initiative de séances d'édification morale inspirées par l'idéal du progrès.

Ce travail pacifique a été interrompu par la guerre actuelle, l'activité internationale dans les pays belligérants étant devenue impossible ; après bien des difficultés, les archives de la Ligue ont pu être transportées en Suisse, pays neutre. La publication des « Documents du Progrès » et des « Dokumente des Fortschritts » a repris et deux journaux nouveaux : « La Voix de l'Humanité » et « Die Menschheit », ont pu être fondés pour s'adonner aux questions nouvelles posées par la guerre.

Il a été décidé de transporter le siège de l'Association en Suisse, mais de ne convoquer une assemblée générale qu'après la guerre, l'interruption des relations étrangères ne permettant pas une réunion de tous les membres appartenant à une nation belligérante. Pour aider le président de l'Association dans sa tâche, les sections autonomes de la Ligue en Suisse, constituées suivant l'article 16 de ses statuts, élurent des députés qui se constituèrent en Comité d'action suisse de la Ligue. Celui-ci compte parmi ses membres : MM. le Dr Forel, A. Suter, vice-président du Conseil communal de Lausanne, et toutes les autres personnes indiquées dans la manchette de la « Voix de l'Humanité ».

Les antagonismes créés par la guerre ont fait naître des échanges de vues fréquentes entre les membres du Comité et ont amené aussi des changements partiels dans ce Comité. MM. Buisson et Corra se retirèrent et MM. Naquet, ancien sénateur français, Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, ainsi que Jean Longuet, député de la Seine, les remplacèrent.

Jugeant que le progrès de l'humanité est interrompu et qu'il faut d'abord défendre le patrimoine acquis, le Comité d'action suisse, constitué le 29 janvier 1915, décida, dans sa séance du 13 mai, de changer le titre de la Ligue et de l'appeler comme suit : « Ligue pour la défense de l'Humanité et pour l'organisation de son progrès ». Il décida de seconder tous les mouvements en faveur d'une paix durable et de combattre toutes les tendances préjudiciables aux intérêts permanents et à l'avenir de l'humanité. A cet effet, la Ligue prit l'initiative d'une conférence internationale pour la défense de l'humanité, qui se réunit à Berne le 28 mai, et pour la fondation de la « Commission permanente pour la protection des intérêts menacés de l'humanité », dont la séance constitutive a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, le 11 juillet. Un grand nombre d'associations de tous les pays se joignirent à cet effet à la Ligue et celle-ci a pu devenir ainsi un centre de résistance contre l'oubli des intérêts primordiaux du genre humain.

Le Secrétariat de la Ligue.

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.